



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PROFESSIONNELS

Au 1^{er} Décembre 2025



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Côte d'Azur

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels en vigueur au 01/07/2025.

La Caisse d'Epargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Caisse d'Epargne.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de services ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires
sur le site Internet :
www.caisse-epargne.fr ⁽¹⁾**

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation, selon l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxe.

Lorsque figure le sigle la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1^{er} juillet 2025).

Certains produits et services indiqués dans cette brochure tarifaire ne sont pas disponibles à la commercialisation pour les clients du Centre d'Affaires de Monaco.

(1) Coût de connexion selon votre opérateur.

SOMMAIRE



1 LES OFFRES GROUPEES DE SERVICES TVA



Artisan/Commerçant - Libre Convergence	6
Profession Libérale - Labelis.....	6
SCI (Société Civile Immobilière).....	6
Freelance - micro-entrepreneur.....	7
Les offres destinées aux associations de proximité.....	7
Services bancaires de base	8
Start Pro, Plus Pro, Excellence Pro....	8
Franchisé - Franchise & vous.....	9
Auto-entrepreneur	9
Associatis Initial	9
Associatis Essentiel.....	9

2 LE COMPTE COURANT



La vie du compte	10
Les frais et commissions de mouvement..	10
Les autres frais et services	11
Les dates de valeur	11
Les oppositions	11

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



Commission d'intervention.....	12
Les incidents liés aux chèques	12
Les incidents liés aux prélèvements et effets.....	13
Opérations particulières	13

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



Les espèces	14
Les chèques	14
Les cartes de paiement.....	15
Les virements	16
Les prélèvements	17
Les effets de commerce.....	19

5 LES ASSURANCES



Les assurances	20
----------------------	----

6 LA BANQUE À DISTANCE



Direct Ecureuil Pro/CE Net Comptes..	21
Webprotexion.....	21
Pulceo Connect	21
Alertecureuil Pro	22
Sécurisation des opérations en ligne (SOL).....	22

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)



CE net remises	23
CE net tiers	23
CE net EDI (EBICS).....	23
PULCEo	24
SWIFTNet.....	24
Autres prestations	24
Rapatriement des relevés de compte-Datalis	24

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



La monétique	25
Les terminaux de paiement électronique (TPE).....	25
Tap to Pay	25
Le paiement pour la location de biens et services (PLBS).....	26
HeoH	26
CE Boost Pay BUSINESS	26
ONEY Proxi.....	26
E-commerce.....	27
Smile&Pay.....	28

9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES



IZ e-commerce.....	29
Jedeclear.com.....	29
Avance et gestion du tiers-payant.....	29
iPaidThat.....	29
Mailinblack.....	29
SAMI.....	29
Papernest.....	29

10 FINANCEMENT



Financement bancaire court terme ..	30
Les crédits moyen et long terme	31
Assurance des emprunteurs.....	33
Cautions et garanties.....	33

11 L'INGÉNIERIE SOCIALE



L'ingénierie sociale.....	35
---------------------------	----

12 PLACEMENTS FINANCIERS



Les opérations sur compte-titres ordinaire.....	36
Les parts sociales.....	37
Les droits de garde.....	37
Les autres tarifs.....	38
Les transferts de compte-titres ordinaire.....	38

13 COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS ET DÉDUCTION ÉPARGNE DE PROTECTION



Compte excédent professionnels	39
Déduction Épargne de Protection (DEP).....	39

14 LES AUTRES SERVICES

Clientèle patrimoniale sur certaines prestations TVA.....	40
Vitibanque	40
Start-up et entreprises innovantes ..	40
Nautibanque	40
La parfumerie	40
Tourisme	40
Territoire Santé	40

15 LA BANQUE DE L'ORME

La banque judiciaire pour le plan de continuation des entreprises	41
---	----

16 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES



Les virements internationaux.....	42
Les opérations d'encaissement.....	42

17 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



Lexique des termes utilisés.....	43
----------------------------------	----

18 LES NUMÉROS UTILES



Centre de relation clientèle.....	46
Carte bancaire.....	46
Monétique commerçants.....	46
Assurances	46
Nos partenaires	47

19 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE



Exprimer une réclamation.....	48
Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige.....	48

1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES TVA



DÉFINITION : L'offre groupée de services

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : chéquier⁽¹⁾, relevés de compte mensuels, exonération des frais de tenue de compte, assurance des moyens de paiements⁽²⁾⁽³⁾, gestion à distance de vos comptes, etc. En fonction de l'offre groupée de services, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Vous pouvez connaître ces conditions en agence.

> ARTISAN/COMMERÇANT - LIBRE CONVERGENCE

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LIBRE CONVERGENCE

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	29,00 €/mois	35,00 €/mois	-
Débit différé	29,00 €/mois	35,00 €/mois	38,00 €/mois
Sans carte	29,00 €/mois		

■ Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI **+ 28,75 €/mois**

> PROFESSION LIBÉRALE - LABELIS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LABELIS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	30,00 €/mois	36,00 €/mois	-
Débit différé	30,00 €/mois	36,00 €/mois	39,00 €/mois
Sans carte	30,00 €/mois		

■ Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI **+ 28,75 €/mois**

> SCI (SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE)

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SCI

■ Forfait SCI **9,90 €/mois**

TVA Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

(1) Service gratuit à l'unité.

(2) Assurance Moyens de Paiement est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur.

➤ FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

COTISATION DANS LE CADRE DE LA FORMULE FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

DÉFINITION : La Formule FREELANCE -Micro-entrepreneur

Conçue pour les auto-entrepreneurs en statut de micro-entreprise, et souscriptible via une demande d'ouverture de compte en ligne, elle vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : gestion à distance de vos comptes (internet, mobile), Carte Visa Business⁽¹⁾, exonération des frais de tenue de compte et de la commission de mouvement, chéquier⁽²⁾, virements⁽³⁾, relevés de compte mensuels digitalisés, accès à un conseiller dédié.

Avec une carte	Formule Initial Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	Formule Confort Carte Visa Business	Formule Optimal Carte Visa Gold Business
Débit immédiat	10,00 €/mois	14,00 €/mois	20,00 €/mois
Débit différé	-		

➤ LES OFFRES DESTINÉES AUX ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

SERVICES ASSOCIATION (COTISATIONS MENSUELLES)

Avec une carte	Visa Business	Visa Electron	Retrait Associatis
Débit immédiat	8,50 €/mois	7,50 €/mois	6,50 €/mois
Débit différé			

BOUQUET LIBERTE ASSOCIATION⁽⁴⁾ (COTISATIONS MENSUELLES)

Avec une carte	Visa Business	Visa Electron	Retrait Associatis
Débit immédiat	12,50 €/mois	11,50 €/mois	10,00 €/mois
Débit différé			

BON À SAVOIR / OFFRE DE BIENVENUE :

Offre de bienvenue⁽⁵⁾ : à l'ouverture de votre compte professionnel ou association, la Caisse d'Épargne vous offre des avantages tarifaires⁽⁵⁾ pour ceux qui nous confient la gestion de leur compte privé. Nous disposons d'une offre spécifique en cas de souscription à une FORMULE INDIVIDUELLE dans le cas d'une offre groupée de services. Pour plus de précisions veuillez consulter la brochure de la clientèle des particuliers en vigueur.

(1) Type de carte Visa Business à Contrôle de solde systématique, Visa Business ou Visa Gold Business selon la formule choisie.

(2) Service gratuit à l'unité.

(3) Service gratuit à l'unité via votre service de Banque à distance.

(4) Certains services inclus dans les forfaits de services peuvent être soumis à la TVA.

(5) Les clients détenteurs d'un forfait autoentrepreneur SCI et Services Bancaire de Base ne sont pas éligibles à cet avantage tarifaire.

1

LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES TVA

> SERVICES BANCAIRES DE BASE

Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

- Services bancaires de base **Gratuit**
 - L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
 - Un changement d'adresse par an
 - La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
 - La domiciliation de virements bancaires SEPA
 - La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
 - La réalisation des opérations de caisse
 - L'encaissement de chèques et de virements bancaires
 - Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte
 - Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA⁽¹⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
 - Des moyens de consultation à distance du solde du compte
 - Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
 - Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

> START PRO, PLUS PRO, EXCELLENCE PRO, LIB PRO (FIN DE COMMERCIALISATION 31/12/2023)

COTISATION DANS LE CADRE DES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES (START PRO, PLUS PRO, EXCELLENCE PRO, LIB PRO (NE SONT PLUS COMMERCIALISÉES))

	Artisans commerçants			Professions Libérales : LIB PRO
	CA ⁽²⁾ < 100 k€ ⁽³⁾ ou flux confiés ⁽⁴⁾ < 120 k€ ⁽³⁾ ; START PRO	CA ⁽²⁾ entre 100 k€ ⁽³⁾ et 750 k€ ⁽³⁾ ou flux confiés ⁽⁴⁾ entre 120 k€ ⁽³⁾ et 900 k€ ⁽³⁾ ; PLUS PRO	CA > 750 k€ ⁽³⁾ ou flux confiés ⁽⁴⁾ > 900 k€ ⁽³⁾ ; EXCELLENCE PRO	
Offre groupée Pro sans carte	35,00 €/mois	45,00 €/mois	33,60 €/mois	28,95 €/mois
Offre groupée Pro avec carte Visa Business DI et DD	35,00 €/mois	45,00 €/mois	33,60 €/mois	28,95 €/mois
Offre groupée Pro avec carte Gold Business DI ou DD	40,00 €/mois	47,00 €/mois	35,90 €/mois	28,95 €/mois
Offre groupée Pro avec carte Platinum Business DD	45,00 €/mois	55,00 €/mois	38,80 €/mois	34,75 €/mois

- Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI **+ 28,75 €/mois**

(1) Hors virements instantanés

(2) Chiffre d'Affaires

(3) Abréviation k€, unité de compte équivalant à 1 000 euros.

(4) Flux confiés : toute opération créditrice rattachée au compte courant de l'offre groupée de services, détenue par le client, à l'exception des virements internes (entre deux comptes Caisse d'Épargne Cote d'Azur) et des débloccages de prêts.

> **FRANCHISÉ - FRANCHISE & VOUS** (FIN DE COMMERCIALISATION 31/12/2019)

**COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION FRANCHISE & VOUS
(N'EST PLUS COMMERCIALISÉ)**

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	30,80 €/mois	37,00 €/mois	-
Débit différé	30,80 €/mois	37,00 €/mois	40,00 €/mois
Sans carte	28,50 €/mois		

■ Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI + **28,75 €/mois**

> **AUTO-ENTREPRENEUR** (FIN DE COMMERCIALISATION 31/12/2019)

**COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AUTO-ENTREPRENEUR
(N'EST PLUS COMMERCIALISÉ)**

Sans carte	12,25 €/mois
-------------------	---------------------

■ Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI + **28,75 €/mois**

> **ASSOCIATIS INITIAL** (FIN DE COMMERCIALISATION 01/01/2016)

Sans carte	7,37 €/mois
-------------------	--------------------

■ Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI + **28,75 €/mois**

> **ASSOCIATIS ESSENTIEL** (FIN DE COMMERCIALISATION 01/01/2016)

Avec une carte	Visa Business à CSS ⁽¹⁾	Retrait Associatis
Débit immédiat ou débit différé	11,56 €/mois	10,29 €/mois
Sans carte	9,02 €/mois	

■ Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI + **28,75 €/mois**

(1) Type de carte Visa Business à Contrôle de solde systématique, Visa Business ou Visa Gold Business selon la formule choisie.

2 LE COMPTE COURANT

Tarifs en € par opération
(sauf indication contraire).



> LA VIE DU COMPTE

- Ouverture de compte courant **Gratuit**
- Domilis Pro **Gratuit**

DÉFINITION : Domilis Pro

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/ prélèvements SEPA.

Relevés de compte selon périodicité (frais par trimestre)	Format papier	Format électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Hebdomadaire	16,23 €	8,12 €
Bi-mensuelle	4,34 €	2,17 €
Décadaire	10,34 €	5,17 €
Journalière	67,31 €	33,66 €

- Délivrance de relevé au guichet de l'agence **3,15 €/relevé**
- Clôture de compte courant ou de forfait (offre groupée de services) **Gratuit**

> LES FRAIS ET COMMISSIONS DE MOUVEMENT

- Frais de tenue de compte pour les professionnels **27,58 €/mois**
- Frais de tenue de compte pour les associations de proximité **4,59 €/mois**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**
- Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable **34,25 €/an**
- Commission d'actualisation (SEMI automatisée) des dossiers clients facturée sur la base de la revue annuelle
 - PLR (professions libérales) **55,00 €/an**
 - Artisans commerçants chiffre d'affaires < 100 k€⁽¹⁾ ou flux confiés⁽²⁾ < 120 k€⁽¹⁾ **55,00 €/an**
 - Artisans commerçants chiffre d'affaires entre 100 k€⁽¹⁾ et 400 k€⁽¹⁾ ou flux confiés⁽²⁾ entre 120 k€⁽¹⁾ et 480 k€⁽¹⁾ **115,00 €/an**
 - Artisans commerçants chiffre d'affaires entre 400 k€⁽¹⁾ et 800 k€⁽¹⁾ ou flux confiés⁽²⁾ entre 480 k€⁽¹⁾ et 960 k€⁽¹⁾ **150,00 €/an**
 - Artisans commerçants chiffre d'affaires > 800 k€⁽¹⁾ ou flux confiés⁽²⁾ > 960 k€⁽¹⁾ **220,00 €/an**
 - Clients Association de proximité **11,55 €/an**
- Commission de mouvement professionnels **0,13 %, min 10,00 €/mois**
- Commission de mouvement Clients ayant souscrit Offre Groupée de Services (START PRO, PLUS PRO) **Gratuit**
- Commission de mouvement Clients auto-entrepreneurs et SCI ayant souscrit une Offre Groupée de Services **Gratuit**

BON À SAVOIR : Commission de mouvement : elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Ne sont pas pris en compte les montants débiteurs générés par la Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable : prélevés une fois par an, ces frais rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

(1) Abréviation k€, unité de compte équivalant à 1 000 euros.

(2) Flux confiés : toute opération créditrice rattachée au compte courant de l'offre groupée de services, détenue par le client, à l'exception des virements internes (entre deux comptes Caisse d'Épargne Côte d'Azur) et des débloquages de prêts.

> LES AUTRES FRAIS ET SERVICES

▪ Frais par recherche d'adresse inconnue (PND : pli non distribué) TVA	38,90 €
▪ Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne)	Gratuit
▪ Informations annuelles aux Commissaires aux Comptes TVA	195,56 €
▪ Compte Française des Jeux	Gratuit
▪ Compte PMU (Paris Mutuel Urbain)	Gratuit
▪ Courrier de mise en demeure (hors compte débiteur ou prêt en impayé) ⁽¹⁾	8,01 €
▪ Frais de location de coffre-fort TVA	Nous consulter

> LES DATES DE VALEUR

▪ Chèque émis	J⁽²⁾
▪ Remise de chèque(s) compensable en France. Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)	J⁽²⁾ + 1 ouvré⁽³⁾
▪ Délai d'encaissement sur remise de chèques sur compte courant ou d'épargne	15 jours ouvrés⁽⁴⁾
▪ Virement reçu	J⁽²⁾
▪ Virement émis	J⁽²⁾
▪ Prélèvement reçu	J⁽²⁾
▪ Prélèvement émis	J⁽²⁾
▪ Versement d'espèces, dépôt au guichet	J⁽²⁾
▪ Retrait d'espèces	J⁽²⁾
▪ Paiement par carte bancaire	
- Débit immédiat	J⁽²⁾
- Débit différé	J⁽²⁾
▪ Remise d'effet à l'encaissement (E = date d'échéance)	E + 4
Calendaires⁽⁵⁾	
▪ Remise d'effet à l'escompte	J⁽²⁾ + 1
Calendaire⁽⁵⁾	

> LES OPPOSITIONS

LIÉS AUX CARTES

▪ Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire	Gratuit
▪ Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux	Gratuit
▪ Frais d'ouverture de dossier de surveillance du compte suite à un incident de paiement carte par la banque	20,40 €
▪ Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	46,75 €

LIÉS AUX CHÈQUES

▪ Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur	18,80 €/formule
▪ Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur	29,40 €/chéquier

(1) Hors actes de gestion liés au recouvrement amiable ou au contentieux.

(2) J : date de comptabilisation.

(3) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(4) Hors jours fériés ou 21 jours calendaires. Voir conditions générales de la convention de compte courant et des comptes d'épargne en vigueur.

(5) Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre.

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION

- Frais par opération **10,00 €/opération (plafond 50,00 €/jour)**

DÉFINITION : Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

> LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ **11,20 €**

REJET DE CHÈQUE

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant
 - Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
 - Frais de dossier
 - Les frais de rejet de chèque
 - Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au cotitulaire
 - Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
 - Déclaration Banque de France
 - Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
 - Délivrance d'un certificat de non-paiement
 - Blocage de provision
 - Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
 - Pour un chèque < ou égal à 50,00 € **20,00 €⁽²⁾**
 - Pour un chèque > à 50,00 € **40,00 €⁽²⁾**
 - (dans la limite d'un plafond journalier unique de 100,00 €)
- Chèque payé en période d'interdiction bancaire **24,60 €**
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **25,55 €**

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

> LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement émis sans provision **Gratuit**

REJET DE PRÉLÈVEMENT

- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télé règlement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision comprenant⁽¹⁾ :
 - les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision
 - les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement
 - et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément
 - Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 € **10,00 €⁽²⁾**
- (dans la limite de 10 opérations/jour)**

REJET D'UN EFFET

- Rejet d'un effet pour défaut de provision⁽²⁾ **20,32 €**

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé **9,00 €**
- Frais de lettre de relance pour compte courant débiteur non autorisé envoi en recommandé **16,75 €**
- Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire) **110,00 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10 % du montant de la saisie maximum, plafond fixé à 100,00 €⁽³⁾**

(1) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 12).

(3) Toutes taxes comprises.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> LES ESPÈCES

RETRAITS D'ESPÈCES AU GUICHET

- Retrait d'espèces au guichet (avec une carte à usage unique)⁽¹⁾
 - Dans l'agence de domiciliation jusqu'à 4 retraits/mois **Gratuit**
 - Dans l'agence de domiciliation à partir du 5^e retraits/mois **5,20 €/retrait**
 - Dans une autre agence dès le 1^{er} retrait/mois **5,20 €/retrait**
- Retrait-dépannage avec chéquier dans une autre Caisse d'Épargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Épargne domiciliatrice)⁽²⁾ **5,75 €**

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS (CAS DE RETRAIT EN EURO DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS - DAB)

- Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Au DAB dans un autre établissement avec une carte Visa Business
 - Jusqu'à 4 retraits dans le mois **Gratuit**
 - À partir du 5^e retrait par mois **1,16 €/opération**
 - Avec une carte Visa Gold Business ou Platinum **Gratuit**

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVICES⁽³⁾

	DAB	Guichet
Commission fixe par acte	3,75 €	7,45 €
Commission proportionnelle au montant du retrait	2,90 %	2,90 %

REMISES D'ESPÈCES AU GUICHET EN AGENCE

- Dépôt d'espèces (hors prestations particulières) **Gratuit**
- Service dépôt Sécurexpress toutes options
 - Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle⁽⁴⁾⁽⁵⁾ **TVA** **69,53 €/an**
 - Cotisation 1^{re} carte de dépôt Sécurexpress **Gratuit**
 - Cotisation carte supplémentaire de dépôt Sécurexpress **TVA** **13,53 €/an**
 - Refabrication carte de dépôt Sécurexpress **TVA** **13,53 €/carte**
 - Frais de réédition du code secret Sécurexpress **12,25 €**
 - Mise à disposition de clé de dépôt Sécurexpress **12,25 €/an**
 - Frais de remplacement de clé de dépôt Sécurexpress **10,24 €**
- Ramassage de fonds **Nous consulter**

REMISE D'ESPÈCES HORS AGENCE

- Service de ramassage des fonds **Sur devis**

> LES CHÈQUES

- Frais d'envoi de chéquier :
 - Envoi par courrier simple **Gratuit**
 - Envoi par recommandé avec A/R **7,90 €/envoi**

TVA Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

(1) Hors détenteurs d'une offre OCF, SBB, majeurs protégés et clients de l'e-agence.

(2) Retrait minimum de 200 €.

(3) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

(4) Sécurexpress Assurance est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances.

(5) L'assurance n'est pas soumise à TVA.

- Frais de renouvellement automatique de chéquier..... **Gratuit**
- Carnet de remises de chèques (hors prestation particulière) **Gratuit**
- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence..... **15,10 €**
- Frais de fabrication de carnet/bordereau de remise de chèques **2,02 €/carnet**
- Frais de fabrication de lettres-chèques **Sur devis**
- Commissions d'intervention sur fabrication des lettres-chèques **5,00 %**

CHÈQUES REMIS

- Remise de chèque(s) compensable en France..... **Gratuit**
Date de valeur = J + 1 ouvré⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)
- Délai d'encaissement sur remise de chèques sur compte courant ou d'épargne **15 jours ouvrés⁽¹⁾**
- Télécobroche images chèques..... **Nous consulter**

> LES CARTES DE PAIEMENT

COTISATION CARTE (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement international	Carte Visa Electron ⁽⁵⁾ ou Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business	Visa Business Association	Carte Retrait Associatis	Carte Corporate
Débit immédiat	Gratuit Souscription dans le cadre du droit au compte « services bancaires de base »	40,75 €	68,50 €	174,60 €	-	40,75 €	25,00 €	Nous consulter
Débit différé		-	65,00 €	169,60 €	285,00 €	-	-	

- Service e-carte..... **13,45 €/an**
- Enrôlement de la carte Visa dans Apple Pay⁽⁴⁾..... **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Samsung Pay⁽⁴⁾..... **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Garmin Pay⁽⁴⁾..... **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans SwatchPAY!⁽⁴⁾..... **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Googlepay⁽⁴⁾..... **Gratuit**

PAIEMENTS PAR CARTE

- En euros dans un pays de la zone Euro..... **Gratuit**
- En devises ou en euros hors zone Euro
 - Commission proportionnelle au montant payé par carte..... **2,90 %**
 - Commission fixe **1,00 €**
 - Avec un maximum de perception par transaction..... **7,60 €**

OPÉRATIONS SUR CARTE

- Frais d'envoi de Carte
 - Envoi par courrier simple **Gratuit**
 - Envoi par recommandé avec A/R..... **11,35 €/envoi**

(1) Jour ouvré désigne un jour au cours duquel la Banque ou la banque du bénéficiaire ainsi que tous les autres intervenants à l'exécution d'une Opération de Paiement exercent une activité permettant d'exécuter celle-ci.

(2) Hors jours fériés ou 21 jours calendaires. Voir conditions générales de la convention de compte courant et des comptes d'épargne en vigueur.

(3) La carte Visa Business Electron a cessé d'être commercialisée à compter du 01/01/2021.

(4) Service accessible pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- Remplacement carte avant échéance **24,50 €**
 - Adaptation plafond carte (retrait/paiement) par internet ou mobile **Gratuit**
 - Adaptation plafond carte (retrait/paiement) en agence **14,21 €/envoi**
- Réédition/réactivation du code confidentiel carte en agence **13,55 €**
- Afficher le code confidentiel de la carte depuis l'application mobile⁽¹⁾ **Gratuit**

> LES VIREMENTS

VIREMENTS SEPA ÉMIS

	En agence/ Par téléphone	Sur Internet ⁽¹⁾	Par télétransmission ⁽²⁾
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	
Virement SEPA classique occasionnel vers une autre Caisse d'Épargne	Gratuit	Gratuit	
Virement SEPA classique occasionnel vers une autre banque	4,50 €	Gratuit	
Virement instantané occasionnel/Instant payment ⁽³⁾ (par virement)	4,50 €	Gratuit	
Virement SEPA Classique vers un autre établissement bancaire/virement			0,28 €
Virement SEPA/jour/immédiat/virement			0,55 €
Virement spécial (URSSAF, TVA, ...)/virement			0,55 €
Virement SEPA tiers urgent (demande avant 16h, effectué dans l'heure)/virement			7,21 €
Virement International			17,61 €
Virement SEPA classique permanent vers une autre banque (mise en place)	17,13 €	Gratuit	
Virement SEPA classique permanent vers une autre banque (par virement)	1,80 €	Gratuit	
Virement SEPA classique permanent vers une autre banque (modification/suppression)	16,71 €	Gratuit	
Émission virement de trésorerie télétransmis par remise			7,21 €
Virement de trésorerie (VSOT) France			7,21 €
Virement de trésorerie (VSOT) zone SEPA			7,21 €
Remise de virements confirmée par signature électronique			Gratuit
Remise de virements confirmée par fax/remise			6,15 €
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	18,20 €		
Révocation/modification d'un virement avant émission/exécution/traitement	Gratuit	Gratuit	
Virement émis rejeté (compte clos ou RIB erroné)		40,85 €	
Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Caisse d'Épargne vers un compte du client dans la même Caisse d'Épargne		Gratuit	

(1) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE net Comptes.

(2) Par échange de données informatisées.

(3) Le virement instantané (ou instant payment) permet de transférer une somme d'argent en 10 secondes, délai pouvant être porté à 20 secondes au maximum en cas de difficultés exceptionnelles de traitement.

VIREMENTS REÇUS

- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent..... **Gratuit**
- Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone Euro **Gratuit**

ENCAISSEMENT PAR VIREMENT

- Solution Bridge⁽¹⁾..... **Nous consulter**

Solution d'initiation de virement open banking, instantané ou classique selon les cas

> LES PRÉLÈVEMENTS

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA REÇUS

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

	En agence/ Par téléphone	Sur Internet ⁽²⁾	Par télétransmission ⁽³⁾
Païement d'un prélèvement	Gratuit		
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	Gratuit	Gratuit	
Mise en place du service gestion des créanciers (ajout/modification) : - Autorisés (liste blanche) - Non autorisés (liste noire)	18,20 € 18,20 €		
Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit	Gratuit	
Blocage de tout prélèvement SEPA - par opération	35,75 €		
Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance	Nous consulter		
Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée TVA	38,03 €		
Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA	38,03 €		
Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	13,21 €	Gratuit	
Révocation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	13,21 €	Gratuit	

(1) Solution Bridge en partenariat avec Perspectiveev société par actions simplifiées au capital social de 765.691,20 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 529 196 313, dont le siège social est situé 4 rue de la Pierre Levée – 75011 Paris.

(2) Services de Banque à distance : Direct Ecoreuil Pro, CE net Comptes.

(3) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

PRÉLÈVEMENTS SEPA, TIP SEPA ÉMIS

- Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) **TVA** **33,86 €**
- Demande ICS des syndicats de copropriétaires **TVA** **Nous consulter**

	En agence/ Par téléphone	Sur Internet ⁽¹⁾	Par télétransmission ⁽²⁾
Prélèvement SEPA permanent /opération :			
- Création d'un prélèvement SEPA CORE ou B2B/client bénéficiaire	12,41 €		
- Frais de mise en place d'un échéancier/opération	12,99 €		
- Frais de modification/suppression d'un échéancier/opération	12,99 €		
Frais d'émission de prélèvement SEPA CORE occasionnel	0,29 €	0,27 €	
Frais d'émission de prélèvement SEPA interentreprises(B2B) occasionnel	0,29 €	0,38 €	
Frais de remise de prélèvement à effectuer sur support papier - par ligne	2,65 €		
Frais sur remise de prélèvements confirmée par fax			12,99 €
Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique	Gratuit		Gratuit
Frais de prélèvement SEPA émis et revenu impayé	1,86 €		

- Solutions de gestion des mandats
 - Frais de gestion des mandats sur e-remises **Nous consulter**
 - Frais de gestion des mandats sur GMS **Nous consulter**
- Frais sur annulation ou modification d'une remise ou opération avant traitement... **Nous consulter**
- Frais sur annulation suite à une opération émise à tort avant date d'échéance **11,77 €/opération**
- Frais sur reversement suite à une opération émise à tort..... **11,77 €/opération**
- Frais de rejets de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA CORE (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance/contestation débiteur) **2,07 €/opération**
- Frais de rejets de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance) **1,86 €/opération**
- Frais de rejets de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) pour contestation débiteur en procédure exceptionnelle **25,09 €/opération**
- Frais de rejet sur prélèvement SEPA CORE et Interentreprises (B2B) remis à l'encaissement et revenu impayé..... **2,07 €/opération**
- Frais sur recherche de preuve auprès du créancier pour contestation sur prélèvement non autorisé sans restitution du mandat valide par le créancier..... **38,03 €/mandat**

(1) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE net Comptes.

(2) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI

> LES EFFETS DE COMMERCE

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE (REMISE ET RETOUR À L'ENCAISSEMENT OU À L'ESCOMPTE)

■ Effets remis – support papier encaissement/escompte	
- Frais sur BOR/LCR.....	11,51 €/effet
- Frais sur BOR/LCR < 380,00 € - majoration par effet.....	1,80 €/effet
- Rejet d'effet domicilié.....	20,32 €/effet
■ Télétransmis - Encaissement/Escompte	
- Frais sur BOR/LCR.....	0,85 €/effet
- Frais sur BOR/LCR < 380,00 € - majoration par effet.....	1,80 €/effet
- Rejet d'effet domicilié.....	12,15 €/effet
■ Télétransmis - Effet à payer	
- Bon à payer.....	Nous consulter
■ Tous supports	
- Commission de mise en place/renouvellement de dossier.....	Nous consulter
■ Envoi à l'acceptation.....	20,32 €/effet
- Effet impayé, réclamé ou modifié.....	20,32 €/effet
- Effet non avisé.....	20,32 €/effet
- Retour d'un effet remis à l'encaissement.....	20,32 €/effet
- Remise d'effet au commissaire de justice.....	20,32 €/effet
- Commission d'endossement.....	0,60 %/11,72 € minimum
- Mise en place de barème.....	Nous consulter
- Intérêts d'escompte - Taux d'escompte.....	Nous consulter
- Minimum de perception - intérêts.....	16,28 €/effet
- Frais de dossier sur ligne d'escompte.....	1,00 %
- Effet restitué.....	20,32 €/effet
- Avis de sort.....	20,32 €/effet
- Frais de traitement manuel des effets à payer (Hors convention de paiement sauf désaccord).....	3,18 €/effet
- Rejet d'un effet à payer.....	23,34 €/effet
- Commission de non-utilisation du découvert escompte.....	1,00 %/an
■ Service SEPA MAIL	
- Abonnement au service.....	Nous consulter
- Prélèvement émis TIP SEPA – par ligne.....	0,36 €/ligne d'opération
- Prélèvement recus TIP SEPA – par ligne.....	Gratuit
- Mise en place du service SEPAmail créancier SEPA.....	Nous consulter

5 LES ASSURANCES



- Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽²⁾ **20,30 €/an**

DÉFINITION : Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾ couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle est incluse dans la cotisation de votre forfait professionnel.

- Sécurexpress Assurance⁽¹⁾⁽²⁾ **27,40 €/an**

IARD (INCENDIES, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS)

- Assurance Multirisque Professionnelle⁽³⁾ **Nous consulter***
- Assurance Auto des Professionnels⁽³⁾ **Nous consulter***

PRÉVOYANCE

- Prévoyance Pro⁽⁴⁾ **Nous consulter**

Contrat d'assurance qui garantit les revenus du dirigeant salarié ou du TNS en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité et le versement d'un capital⁽⁵⁾ en cas de décès suite à un accident ou une maladie.

- Protection Homme Clé⁽⁴⁾ **Nous consulter**
- Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital à l'entreprise et permet d'aider à faire face aux conséquences financières de la disparition du dirigeant, d'un associé ou collaborateur important.

RETRAITE

- Millevie PER⁽⁶⁾ **Nous consulter**

Plan d'Épargne Retraite individuel.

SANTÉ

- Garantie Santé Côté pro⁽⁷⁾ **Nous consulter**
- Complémentaire santé individuelle.

- Assurance Complémentaire Santé Salariés⁽⁸⁾ **Nous consulter**
- Complémentaire santé collective mise en place en tant qu'employeur dans le cadre de la loi ANI.

BON À SAVOIR

Bénéficier de l'expertise de nos partenaires pour assurer :

- Votre Responsabilité Civile Professionnelle si vous exercez une profession de Santé
- Vos récoltes et vos biens professionnels si vous exercez une activité agricole ou viticole
- Votre activité face aux risques cyber

(1) Tarif en vigueur au 01/10/2024.

(2) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Assurance Multirisque Professionnelle et l'Assurance Auto des professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(4) Prévoyance Pro et Protection Homme Clé sont des contrats assurés par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

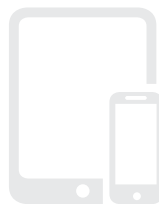
(5) Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente.

(6) Millevie PER est un contrat d'assurance vie souscrit par l'association APERP, auprès de BPCE Vie, entreprise régie par le code des Assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(7) Garanties Santé Côté Pro est un contrat assuré par BPCE Assurance IARD, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé Côté Pro sont mises en œuvre par IMA Assurance. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(8) Assurance Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

6 LA BANQUE À DISTANCE



DÉFINITION : Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes

Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes sont des services de banque à distance (par Internet) complets permettant la consultation et la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un téléphone mobile, une tablette ou un ordinateur connecté à Internet.

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, c'est l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Épargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Pour CE net Comptes uniquement, vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

- Abonnement à des services de banque à distance permettant de consulter vos comptes sur Internet (hors forfait ou offre groupée de services)
 - Direct Ecureuil Pro (réservé aux Entrepreneurs individuels)..... **6,52 €/mois⁽¹⁾**
 - CE net Comptes..... **6,52 €/mois⁽¹⁾**
 - Service Digital Box..... **Gratuit⁽¹⁾**
- Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Option gestion de portefeuille en bourse **Gratuit⁽¹⁾**

BON À SAVOIR

Consultez et gérez vos comptes également depuis votre smartphone sur notre site mobile www.m.caisse-epargne.fr, ou sur votre appli BANXO - Caisse d'Épargne si vous êtes équipé du service DEI Pro ou CE net - Caisse d'Épargne si vous êtes équipé du service CE net (applis accessibles sur iPhone® ou Android)



> WEBPROTECTION

- Service de Banque à Distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs..... **Gratuit⁽¹⁾**

> PULCEO CONNECT

- PULCEO Connect..... **5,04 €/mois TVA**
- Option gestion du risque commercial **11,14 €/mois TVA**

BON À SAVOIR

Pulceo Connect permet l'agrégation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements. Pulceo Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via CE net ou Pulcéo pour les clients équipés de ces services.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.



6 LA BANQUE À DISTANCE

> ALERTECUREUIL PRO

- Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Forfait mensuel (dans la limite de 40 SMS)..... **6,01 €**
 - SMS supplémentaire (coût par SMS)..... **0,29 €**
- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par e-mail
 - Forfait mensuel (nombre illimité d'e-mails) **6,01 €**

> SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL) **TVA**

- Secur'Pass ou Secur'Pass Pro **Gratuit**
- SOL SMS **Gratuit**
- Lecteur CAP **12,46 €**
- Carte Secur@ccès **12,46 €/an**
- Frais d'opposition de la carte Secur@ccès par la banque **Gratuit**
- Frais de refabrication de carte Secur@ccès **12,46 €**
- Frais de demande de réédition du code confidentiel **8,59 €**
- Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans) **258,20 €**

DÉFINITION : SecurPass et Secur'Pass Pro

Sécur'Pass pour DEI Pro et Sécur'Pass Pro pour CE net sont des services gratuits d'authentification forte qui sécurisent vos paiements par carte bancaire sur internet et les opérations sensibles que vous effectuez régulièrement sur l'espace de banque à distance (virements, ajout de bénéficiaires de virement, signature électronique de vos contrats/remises) sur ordinateur ou sur les applications mobile de la Caisse d'Épargne. Sécur'Pass Pro sécurise aussi les opérations que vos collaborateurs effectuent.



DÉFINITION : Lecteur CAP

Il permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les espaces banque à distance de la Caisse d'Épargne et lors d'un achat sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique avec le lecteur dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre carte bancaire à usage Professionnel.



DÉFINITION : Carte Secur@ccès

Une carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.

DÉFINITION : Certificat électronique Certiceo

Le Certificat Électronique est une solution d'identité numérique qualifiée EIDAS qui permet de sécuriser vos échanges sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le certificat électronique est délivré sur clé USB.

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)



DÉFINITION : services de gestion de compte via des échanges de données informatisées
À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, ou accessible sur internet, vous pouvez, par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par la Caisse d'Épargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

> CE NET REMISES

BON À SAVOIR

La Caisse d'Épargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

- Abonnement mensuel - PRO **35,22 €/mois⁽¹⁾**
- Option de gestion des mandats **TVA** **18,40 €/mois⁽¹⁾**

> CE NET TIERS

- Abonnement mensuel - PRO **28,43 €/mois⁽¹⁾**
- Option CENet Tiers, par option, par mois **Nous consulter**

> CE NET EDI (EBICS)

- Abonnement mensuel de base (auquel s'ajoutent vos choix de canaux) **50,07 €**
- Option de canal EBICS T ou TS **TVA** **Gratuit**

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

> PULCEO ^{TVA}

BON À SAVOIR

PulCEO est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEO.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS).

■ Frais de mise en place du service (à distance).....	À partir de 236,34 €
■ Frais de mise en place du service (sur place)	À partir de 472,64 €
■ Abonnement PulCEO.fr ⁽¹⁾ incluant deux banques.....	À partir de 47,31 €/mois
- Option par banque supplémentaire.....	À partir de 11,83 €/mois
- Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PulCEO Mobile élargi, Diamond, e-facture, signature électronique des mandats de prélèvement SEPA, rapprochement automatique des écritures prévisionnelles, propositions d'équilibrages des soldes des comptes.....)	Nous consulter
■ PULCEO Connect.....	5,04 €/mois

> SWIFTNET ^{TVA}

■ Frais de mise en place du service.....	Nous consulter
■ Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct.....	48,53 €
■ Abonnement mensuel services FIN.....	Nous consulter

> AUTRES PRESTATIONS

■ Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte.....	Nous consulter
■ Relevés format CFONB, XML et format MT940	Nous consulter
■ Relevé intraday.....	Nous consulter
■ Accès multiple tout protocole.....	Nous consulter
■ Outil de gestion de mandat prélèvement SEPA ^{TVA}	Nous consulter
■ Abonnement experts comptables rapatriement des relevés de comptes ^{TVA}	Nous consulter
■ Tracker SWIFT GPI.....	Nous consulter
■ Représentation automatique des impayés de prélèvements.....	Nous consulter
■ Services complémentaires.....	Nous consulter

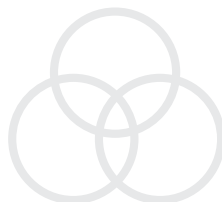
> RAPATRIEMENT DES RELEVÉS DE COMPTE-DATALIS ^{TVA}

RELEVÉS DE COMPTE - DATALIS - PAR MOIS

■ Si facturation de l'expert comptable	
- Forfait 10 premiers comptes.....	39,25 €
- Au-delà par tranche entamée de 10 comptes	20,37 €
■ Si facturation de l'entreprise mandante	
- Par compte consulté	6,13 €

(1) Coût de connexion selon opérateur.

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



> LA MONÉTIQUE

■ Commission monétique sur paiement	Nous consulter
■ Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire	Gratuit
■ Relevé d'édition monétique hebdomadaire	14,64 €/trimestre
■ Relevé d'édition monétique journalier	61,05 €/trimestre
■ Frais de traitement des impayés cartes bancaires domestiques.....	26,31 €
■ Frais de traitement des impayés cartes bancaires internationaux.....	57,50 €/impayé
■ Frais sur contrat inactif ⁽¹⁾	37,55 €/an
■ Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC).....	Gratuit
■ Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC).....	Gratuit
■ Frais de recherche sur historique de télécollecte, sur erreur de montant et sur erreur non fondée TVA	18,46 €

> LES TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

BON À SAVOIR

La Caisse d'Épargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location, performants, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel.

Les prix indiqués intègrent la préparation, la livraison et la maintenance du terminal sur le territoire français.

■ Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commerçants, du standard à l'Android TVA	À partir de 9,90 €
<i>Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois.</i>	
TPE sous Android : une solution allant au-delà du paiement avec des applications utiles à l'activité quotidienne, avant, pendant et après la vente.	
■ Installation de logiciels spécifiques TVA	À partir de 30,00 €
■ Indemnités applicables dans le cadre d'un contrat de location (résiliation anticipée, non restitution du matériel, échange, équipement hors d'usage).....	Nous consulter
■ Frais de dossier.....	50,00 €

> TAP TO PAY

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone. Sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion internet et l'application Tap to Pay Caisse d'Épargne.

■ Abonnement	4,90 €/mois
■ Commission monétique carte réseau	1,25 %
■ Commission monétique carte UE.....	1,25%
■ Commission monétique cartes commerciales	2,50%
■ Commission monétique cartes étrangères	2,50%
■ Coût fixe par transaction.....	0,15 €

(1) Un contrat est considéré inactif à partir de 6 mois d'inactivité



> LE PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES (PLBS)

Nous consulter

BON À SAVOIR

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

> HEOH⁽¹⁾

Nous consulter

L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE,...

> CE BOOST PAY BUSINESS⁽²⁾ TVA

DÉFINITION : Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse digitale. Solution à découvrir sur www.ce-boost-pay-fr.

- Abonnement CE boost Pay Business **À partir de 65,50 €/mois**
- Frais de dossier, modalité de sortie du contrat **Nous consulter**
- Durée d'engagement **48 mois**

> ONEY PROXI⁽³⁾⁽⁴⁾

BON À SAVOIR

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec ou sans frais.

	Tarification Commerçant	Tarification Client
Paiement en 3 fois ⁽⁵⁾	Avec frais : 1,55 % du prix de vente Sans frais : 3,22 % du prix de vente	Oney Payant : 1,67 % du prix de vente Frais limités à 30 €
Paiement en 4 fois ⁽⁶⁾	Avec frais : 1,55 % du prix de vente Sans frais : 3,60 % du prix de vente	Oney Payant : 2,50 % Frais limités à 60 €

(1) Services Heoh de Heoh Payments proposés par la Caisse d'Épargne. HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiées au capital de 882 374,00 euros. Siège social de la société : 33 rue du Mail, 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr).

(2) CE boost Pay Business est une offre de BPCE Payment Services - Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 53 559 264 euros - immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 345 155 337, dont le siège social est situé 7 promenade Germaine SABLON - 75013 Paris.

(3) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par la Caisse d'Épargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank. Oney Bank - SA au capital de 71 801 205 € - 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 HYPERLINK «<http://www.orias.fr>»www.orias.fr.

(4) Offre de financement par carte bancaire sans assurance avec apport obligatoire, réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100€ à 3000€. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank.

(5) Solution de paiement remboursable sur une durée de deux mois, tarifications applicables au 13/11/2024 susceptibles de variation.

(6) Solution de paiement remboursable sur une durée de trois mois, tarifications applicables au 13/11/2024 susceptibles de variation.

> E-COMMERCE **TVA**

- Inscription
 - SP PLUS PRO **150,00 €**
 - SP PLUS Pro Expert..... **250,00 €**
 - Jepaieenligne EXPRESS **55,69 €**

DÉFINITION : Jepaieenligne EXPRESS

Jepaieenligne EXPRESS est une application vous permettant d'encaisser des transactions directement depuis votre Smartphone, votre tablette ou votre TPE Premium (cf. supra).

- Abonnement mensuel
 - PAYPLUG⁽¹⁾ **Nous consulter**
 - SP PLUS PRO **15,00 €**
 - SP PLUS Pro Expert..... **30,00 €**
 - Jepaieenligne⁽²⁾ **15,00 €**
 - Jepaieenligne EXPRESS⁽³⁾..... **5,57 €**

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne ⁽²⁾	Jepaieenligne EXPRESS ⁽³⁾
Canal de vente				
Site WEB marchand	√	√	X	X
VAD (téléphone, courrier, fax, email)	6,26 €/mois*	6,26 €/mois*	X	X
Paiement par lien incluant le contrat VADS (SMS, email,...)	X	6,26 €/mois	6,26 €/mois	√
Formulaire de collecte de données hébergé par SP PLUS	X	X	√	11,14 €/mois
Moyen de paiement				
Cartes bancaires, Visa, MasterCard, eCB	0,17 €/tr⁽⁴⁾	0,17 €/tr⁽⁴⁾	0,17 €/tr⁽⁴⁾	0,17 €/tr⁽⁴⁾
Cartes privatives	0,17 €/tr⁽⁴⁾	0,17 €/tr⁽⁴⁾	X	0,17 €/tr⁽⁴⁾
American Express	6,26 €/mois	√	X	6,26 €/mois
PayPal				
Cetelem				
Cartes Titre-Restaurant CONECS				
Chèques-Vacances CONNECT				
X Service non disponible. √ Service offert en standard. * Service en option.				

(1) Service d'encaissement de la société Payplug Enterprise, proposé par La Caisse d'Épargne. Payplug Enterprise, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France, 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(2) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

(3) Sous réserve de commercialisation.

(4) Tr : désigne le terme transaction

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne ⁽¹⁾	Jepaieenligne EXPRESS ⁽²⁾
Typologie de paiement				
Paieement à la commande	√	√	√	√
Paieement à la livraison	√	√	√	√
Paieement différé	√	√	√	√
Gestion compte client (abonnement et/ou identifiant)	15 €/mois*	6,26 €/mois*	X	X
Paieement par lien	X	6,26 €/mois*	6,26 €/mois*	√
Back-office de gestion des paiements				
Mode interface sécurisée	√	√	√	√
Mode WEB services	X	609,80 €* 609,80 €/mois*	X	X
Aide à la décision				
Module d'aide à la décision : niveau 1	12,25 €/mois*	√	12,25 €/mois*	X
Module d'aide à la décision : niveau 2	X	12,25 €/mois*	12,25 €/mois*	X
Reporting				
Email de confirmation de paiement au commerçant	√	√	√	√
Fichier reporting transactions et opérations	12,25 €/mois*	√	12,25 €/mois*	X
Rapprochement bancaire visuel				X
Rapprochement bancaire visuel et par fichier	X	24,77 €/mois*	24,77 €/mois*	X
Rapprochement impayés visuel et par fichier				X
Services additionnels				
Insertion d'un logo (page paiement et e-mail de confirmation)	√	√	√	√
Email de confirmation de paiement à l'internaute	√	√	√	√
Pages de paiement en multilingues	√	√	√	√
Affichage montant en multidevises	X	√	X	√
Modalités de facturation spécifique				
Facturation pour saisonnier par mois	12,25 €/mois*	12,25 €/mois*	12,25 €/mois*	X
X Service non disponible. √ Service offert en standard. * Service en option.				

> SMILE&PAY⁽²⁾

Nous consulter

DÉFINITION : Smile&Pay

Smile&Pay, un terminal de paiement ultra mobile, léger et économique pour vos encaissements. La solution idéale pour débiter. Conseillé pour un chiffre d'affaires mensuel inférieur à 10 000 €.

(1) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

(2) Service de Smile&Pay est une Société Anonyme au capital de 621 774,00 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 et ayant son siège social au 60, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE. SMILE&PAY est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme Établissement de paiement.

9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES



> IZ E-COMMERCE⁽¹⁾ TVA

- Avec l'offre IZ e-commerce⁽¹⁾ de Regicom, partenaire de La Caisse d'Épargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité..... **Nous consulter**

> JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts comptables adhérents.

- Frais d'adhésion au service TVA **Nous consulter**

> AVANCE ET GESTION DU TIERS-PAYANT

- Avance et gestion du tiers-payant..... **Nous consulter**

Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la Sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés...⁽²⁾) et avance de fonds par La Caisse d'Épargne pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.

> IPAIDTHAT

- iPaidThat⁽³⁾ **Nous consulter**

Service complet de gestion comptable et financière en ligne pour les entrepreneurs, incluant un service de facturable électronique

> MAILINBLACK

- Service de cybersécurité qui offre des solutions de protection d'emails (frauduleux, spams...) et de sensibilisation des salariés proposées par notre partenaire Mailinblack⁽⁴⁾ afin de réduire les risques de subir une attaque informatique. **Nous consulter**

> SAMI

- Service d'évaluation et de réduction de l'empreinte carbone de votre activité accompagné par notre partenaire expert SAMI⁽⁵⁾ **Nous consulter**

> PAPERNEST

- Service d'optimisation de vos abonnements, comparez, souscrivez et résiliez gratuitement vos abonnements en toute simplicité avec notre partenaire PAPERNEST⁽⁶⁾. **Nous consulter**

(1) Service de Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

(2) Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial SANTE PRO, SAS au capital social de 30 000 euros, immatriculé(e) au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 489 470 930, dont le siège social est situé au 331 rue de la Rotonde 42 153 RIORGUES.

(3) Service de la SAS IPT TECHNOLOGIE « iPaidThat », société par actions simplifiées au capital social de 2 246,82 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 829 997 451, dont le siège social est situé Avenue d'Alphasis - Espace Performance 35760 Saint Grégoire, FRANCE.

(4) Mailinblack, société anonyme, immatriculée sous le numéro B 449 002 104 RCS Marseille, dont le siège social est 4 place Sadi Carnot, 13002 Marseille (ci-après dénommée « Mailinblack ») est le créateur, développeur et éditeur des Produits Mailinblack.

(5) Climate Plus (« SAMI ») – Société par actions simplifiée au capital social de 54 475,90 euros – Siège social : 120 Rue Jean Jaures 92300 Levallois-Perret – RCS Nanterre 882 641 160.

(6) Papernest est le nom commercial de Flash Contract, société par actions simplifiée (SAS) au capital de 34 516 euros, dont le siège social est situé au 157 Boulevard Macdonald – 75019 Paris, RCS (Paris B 809 710 858), numéro SIREN (809 710 858), Flash Contract est immatriculée auprès de l'Organisme pour le registre des Intermédiaires d'assurance (ORIAS) sous le numéro 15002052 (Île-de-France) et sous le numéro 19004807 (hors Île-de-France).



10 FINANCEMENT⁽¹⁾



> FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME

DÉCOUVERT AUTORISÉ

- Frais de dossier (en % du montant du découvert autorisé)
 - À la mise place **1,00 %/an**
 - Minimum..... **75,00 €/dossier**
 - Maximum..... **885,00 €/dossier**
 - Au renouvellement ou réexamen annuel..... **1,00 %/an**
 - Minimum..... **75,00 €/dossier**
 - Maximum..... **885,00 €/dossier**
 - Taux d'intérêt⁽²⁾
 - Minimum..... **TBB⁽³⁾ + 1,00 % l'an**
 - Maximum..... **TBB⁽³⁾ + 7,00 % l'an**
 - Taux d'intérêt en fonction du montant du découvert autorisé
 - Commission d'engagement **1,00 %**
Commission calculée **lors de la mise en place du crédit** en appliquant un % sur le montant du découvert autorisé. Elle est perçue **annuellement ou trimestriellement**.

DÉCOUVERT NON AUTORISÉ

- Taux d'intérêt⁽²⁾ **19,23 % l'an**
Taux du découvert non autorisé = taux maximum autorisé par la réglementation en vigueur soit 19,23 % au 01/04/2025

COMMISSIONS⁽⁴⁾

- Commission sur le plus fort découvert **0,10 % maximum/trimestre**
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.
- Commission d'immobilisation (en % du montant du découvert)..... **1,00 % maximum**
Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

ESCOMPTE⁽⁵⁾

- Frais de dossier..... **1,00 %**
 - Minimum..... **75,00 €**
 - Maximum..... **885,00 €**
- Taux d'intérêt⁽²⁾ **Nous consulter**
- Commission d'endos..... **0,60 %**
- Minimum de perception d'intérêts par effet..... **15,49 €/effet**

(1) Après étude de votre dossier par la Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant, par application du taux trimestriel en vigueur à la date du découvert non autorisé.

(3) Taux de base bancaire (TBB) de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur = 8,75% au 01/07/2025. Toute modification de ce taux sera portée à la connaissance des clients via un message relevé de compte et par voie d'affichage.

(4) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(5) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

■ Frais de mise en place du dossier	1,00 %/an
■ Commission de bordereau/notification	24,88 €
■ Commission par créance cédée	9,92 €
■ Commission de relance Daily	14,64 €
■ Commission de relance Daily non régularisée	23,39 €/bordereau
■ Commission de prorogation d'échéance	26,73 €
■ Frais d'incident de paiement de la créance.....	34,10 €

LES AUTRES OPÉRATIONS

- Récapitulatif annuel des frais relatifs aux produits de financement à court terme..... **Gratuit**

AFFACTURAGE

- Contrat d'affacturage..... **Nous consulter**
- Flash Factures..... **4,95 % du montant financé des factures confiées**
Offre de financement à la facture, Flash Factures vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos factures B to B. Simple, rapide, digitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour vos besoins ponctuels de financement.

➤ LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

- Frais de dossier (en % sur le capital emprunté)
 - Concours Moyen Long Terme..... **1,00 %**
 - Minimum de perception sur crédit inférieur à 200 000 €..... **550,00 €**
 - Minimum de perception sur crédit supérieur à 200 000 €..... **650,00 €**
- Ecureuil Crédit Express..... **1,00 %**
 - Minimum de perception..... **110,00 €**
- Crédit Pro Digitalisé..... **0,50 %**
 - Minimum de perception..... **85,00 €**

BON À SAVOIR

La Caisse d'Épargne vous propose une gamme de financements complète en faveur de la transition énergétique : travaux d'amélioration énergétique du bâtiment, énergies renouvelables, matériel permettant de réduire la consommation d'énergie, véhicule ou flotte de véhicules propres avec bornes de rechargement. N'hésitez pas à consulter votre Conseiller.

CRÉDIT-BAIL MOBILIER **TVA**

S'ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

- Frais de dossier..... **2 % du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de 50,00 €**
- Publicité légale crédit-bail/Location (greffe du tribunal de Commerce)..... **23,00 €**
Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'adresse du siège social
- Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement)..... **250,00 €**

10 FINANCEMENT

■ Annulation ou modification d'assurance	50,00 €
■ Mainlevée d'opposition - contrat couvert par notre assurance groupe	Gratuit
■ Mainlevée d'opposition - contrat non couvert par notre assurance groupe ..	50,00 €
■ Gestion d'un sinistre matériel - contrat couvert par notre assurance groupe ..	Gratuit
■ Gestion d'un sinistre matériel - contrat non couvert par notre assurance groupe	150,00 €
■ Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - contrat couvert par notre assurance groupe	Gratuit
■ Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - contrat non couvert par notre assurance groupe	50,00 €
■ Réédition de documents (contrats, échéanciers...) ⁽¹⁾	50,00 €
■ Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)	35,00 €
■ Changement d'immatriculation (inclus duplicata de certificat)	50,00 €
■ Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire)	50,00 €
■ Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement ⁽²⁾	50,00 €
■ Changement du mode de règlement ⁽³⁾	
- De chèque ou virement à prélèvement	Gratuit
- De prélèvement à chèque	250,00 €
- De prélèvement à virement	250,00 €
■ Décompte de sortie anticipée ⁽¹⁾	50,00 €
■ Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu...), autorisation de sortie du territoire ⁽³⁾	50,00 €
■ Renseignements recherchés pour un tiers (expert-comptable, commissaire aux comptes)	75,00 €
■ Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽³⁾	250,00 €
■ Modification du plan de remboursement ⁽³⁾	250,00 €
■ Modification ou mainlevée de garantie ⁽³⁾	250,00 €
■ Avenant au contrat ou autorisation de sous location (changement d'actionariat, de gérant, d'assuré) ⁽³⁾	250,00 €
■ Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽³⁾	250,00 €
■ Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00 €
LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	Nous consulter
LA LOCATION LONGUE DURÉE	Nous consulter

(1) Gratuit pour tous les actes initiés sur l'Espace client. Nous consulter pour les opérations au-delà de deux demandes sans avoir recours à l'Espace Client.

(2) Hors frais supplémentaires facturés par votre établissement bancaire ou postal.

(3) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

LES AUTRES OPÉRATIONS

■ Décompte de remboursement anticipé	30,55 €
■ Frais de remboursement anticipé (% du capital restant dû).....	Selon contrat
■ Duplicata d'un tableau d'amortissement (en agence)	30,25 €
■ Frais de gestion (émission de lettres de relances).....	14,85 €
■ Opération nécessitant l'établissement d'un avenant avec garantie	266,90 €
■ Autre opération nécessitant l'établissement d'un avenant.....	202,98 €
■ Attestations diverses	37,13 €
■ Frais de réaménagement (% du capital restant dû).....	1,50 %
■ Duplicata d'un contrat de prêt avec tableau d'amortissement.....	61,63 €
■ Frais de transfert/translation	614,63 €

> ASSURANCE DES EMPRUNTEURS⁽¹⁾

- Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur **Nous consulter**
L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

> CAUTIONS ET GARANTIES

CAUTIONS BANCAIRES

■ Frais de dossier (en % du capital cautionné).....	1,00 %
- Minimum.....	126,87 €/dossier
■ Commission annuelle (en % du capital cautionné)	2,00 %
- Minimum.....	44,55 €/dossier
■ Frais de mainlevée.....	23,16 €

FRAIS DE GARANTIES

S'y ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

■ Frais de délégation d'assurance	Gratuit
■ Frais de nantissement de parts sociales hors Caisse d'Épargne/ actions de sociétés non cotées	472,64 €/acte
■ Frais de nantissement de produits gérés hors réseau Caisse d'Épargne	510,10 €/acte
■ Frais de nantissement de compte ou créance interne au réseau Caisse d'Épargne.....	251,95 €/acte
■ Frais de nantissement de fonds de commerce sous seing privé.....	571,29 €/acte
■ Frais de renouvellement de nantissement de fonds de commerce ou de parts sociales	167,08 €/acte
■ Frais de prise de gage pour un véhicule – frais d'enregistrement inclus.....	255,07 €/acte

(1) L'Assurance des Emprunteurs est un contrat de BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. BPCE VIE : société anonyme au capital de 161 469 776 euros – 349 004 341 RCS Paris. CNP Assurances société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré – 341 737 062 RCS Paris. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

10 FINANCEMENT

■ Frais de prise de gage sans dépossession – frais d’enregistrement inclus	555,59 €/acte
■ Frais de prise de gage sans dépossession et outillage sous seing privé – frais d’enregistrement inclus	555,59 €/acte
■ Frais de prise de gage espèce (ou cession de somme d’argent à titre de garantie) avec dépossession	Nous consulter
■ Frais de mainlevée de nantissement de fonds de commerce.....	306,03 €/acte
■ Frais de mainlevée de garantie échus ou en cours	104,00 €/acte
■ Frais de rédaction de convention de blocage de compte courant d’associé – frais d’enregistrement inclus	266,89 €/acte
■ Frais de délégation de créance ou de loyers – frais d’enregistrement inclus	266,89 €/acte
■ Frais de cession de créance Dailly.....	266,89 €/acte
■ Frais de mise en place d’une caution physique ou personne morale par acte de crédit court terme	173,44 €/acte
■ Frais de mise en place d’une caution physique ou personne morale par acte de crédit moyen long terme	126,24 €/acte
■ Frais de promesse d’affectation hypothécaire maritime, aéronef.....	Nous consulter
■ Frais de mise en place d’hypothèque fluviale, maritime ou aéronef (en France).....	Nous consulter
■ Frais de mainlevée d’hypothèque fluviale, maritime ou aéronef (en France)	Nous consulter
■ Frais de mise en place d’hypothèque fluviale, maritime ou aéronef (hors France)	Nous consulter
■ Frais de mainlevée d’hypothèque fluviale, maritime ou aéronef (hors France)	Nous consulter
■ Frais de prise de garanties société de caution mutuelle.....	Nous consulter



BON À SAVOIR

L'offre Ingénierie Sociale de La Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.

- Épargne Salariale (PEI⁽¹⁾, PERCOL-I⁽¹⁾, Intéressement)
Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Epargne Salariale - Profession Libérale) de La Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de défiscalisation.
Le PEI et PERCOL-I en sont le réceptacle et permettent au dirigeant⁽²⁾, ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PERCOL-I). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour l'entreprise que pour les épargnants **Nous consulter**
- Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERO)..... **Nous consulter**
Le dispositif Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PER Obligatoire), permet à vos salariés, de se constituer une épargne supplémentaire pour la retraite grâce à des versements obligatoires de l'entreprise, et du salarié si le règlement le prévoit.
- Titre-Restaurant « Swile »⁽³⁾ (carte) **Nous consulter**
- Titre Cadeau « Swile »⁽³⁾ (carte) **Nous consulter**

(1) PEI : Plan d'Épargne Interentreprises, PERCOL-I : Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.

(2) Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

(3) Services fournis par Swile et distribués par Caisse d'Épargne. Swile, société par actions simplifiée au capital social de 90 199,30 euros, est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173. Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.



12 PLACEMENTS FINANCIERS



> LES OPÉRATIONS SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE (MONTANT PAR OPÉRATION SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service

- Ouverture d'un compte d'instruments financiers..... **Gratuit**
- Clôture d'un compte d'instruments financiers **Gratuit**

LES ACHATS ET LES VENTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS LES FRAIS SUR ORDRE DE BOURSE ACTIONS⁽¹⁾/OBLIGATIONS/OPCVM/FIA

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

- Opération ferme sur le marché au comptant
 - Par Internet..... **0,50 %, min. 11,65 €**
 - Par téléphone (Direct Ecureuil - téléconseiller) **1,00 %, min. 16,75 €**
 - En agence **1,50 %, min. 20,75 €**
- Frais achats/ventes actions ou obligations sur Bourses étrangères (taux de courtage - minimum de perception) **Nous consulter**
- Taux de courtage⁽³⁾ sur titres non cotés **TVA**
 - Par Internet..... **0,50 %, max 166,58 €**
 - Par téléphone (Direct Ecureuil - téléconseiller) **1,20 %, max 166,58 €**
 - En agence **1,20 %, max 166,58 €**
- Ordre annulé ou non exécuté - sur Internet..... **Gratuit**
- Ordre annulé ou non exécuté - hors Internet **Gratuit**
- OPCVM/FIA⁽²⁾/⁽³⁾/⁽⁴⁾
 - Souscription OPCVM/FIA du réseau Caisse d'Épargne..... **Nous consulter**
 - Souscription OPCVM/FIA autres réseaux **49,70 € + frais d'émetteur**
 - Rachat OPCVM/FIA réseau Caisse d'Épargne hors FCP garanti ou à promesse..... **Gratuit**
 - Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse **Nous consulter**
 - Rachat avant échéance de FCP non garantis..... **Nous consulter**
 - Autres instruments financiers **Nous consulter**
- Service Règlement Différé..... **Nous consulter**
- **SOUSCRIPTION D'OBLIGATION DE LA CAISSE D'ÉPARGNE (marché primaire)** **Gratuit**

BON À SAVOIR

Grâce aux solutions d'épargne verte de la Caisse d'Épargne, participez efficacement à l'accélération de la transition écologique de votre région. N'hésitez pas à consulter votre Conseiller.

(1) Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.

(2) Organisme de Placements collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)/Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) : une partie des frais de souscription et de gestion des OPCVM/FIA peut être reversée à Caisse d'Épargne au titre de son activité de conseil en investissement et de placement.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(4) Les droits d'entrées et de sorties sont variables selon les OPC figurant sur le Document d'information Clé (DIC).

> LES PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO,...)..... **Gratuit**

> LES DROITS DE GARDE **TVA**

- Portefeuille composé uniquement de valeurs du réseau Caisse d'Épargne..... **28,50 €**
- Valeurs 100 % hors réseau Caisse d'Épargne
 - Commission fixe par ligne..... **4,00 €**
 - Commission proportionnelle⁽¹⁾ sur encours (<300 000€ / ≥300 000€) du portefeuille..... **0,25 % / 0,10 %**
 - Minimum de perception/compte (encours <300 000€)..... **35,00 €**
 - Plafond⁽²⁾ de perception/compte (encours <300 000€ / ≥300 000€)..... **265,17 € / 442,00 €**
- Valeurs mixtes
 - Application des 2 tarifications ci-dessus (réseau et hors réseau Caisse d'Épargne) en fonction de la constitution du portefeuille, pour la commission fixe par ligne, et pour la commission proportionnelle (selon encours)
 - Commission proportionnelle⁽¹⁾ sur encours (<300 000€ / ≥300 000€) du portefeuille..... **0,25 % / 0,10 %**
 - Plafond⁽²⁾ de perception/compte **442,00 €**
- Tenue de compte sans ligne de valeur **31,67 €**
- Frais de tenue et de gestion de compte d'instruments financiers inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)⁽¹⁾
Application des droits de garde (cf. ci-dessus).

BON À SAVOIR

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres de l'année précédente arrêtée au 31/12.

- Opérations sur valeurs étrangères **Nous consulter**

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

12 PLACEMENTS FINANCIERS

> LES AUTRES TARIFS

■ Attestation de plus-values (sur IFU)	Gratuit
■ Édition Imprimé Fiscal Unique (IFU)	Gratuit
■ Frais de recherche TVA	Nous consulter
■ Clôture en cours d'année TVA	63,58 €
■ Bourse Esprit Ecureuil	
- Service Abonnement	Gratuit
- Service « Prise de bénéfices »	10,00 €/an
- Assurance Moins Values Bourse Esprit Ecureuil ⁽¹⁾	7,00 €/an
- Cotisation forfaitaire annuelle	12,00 €/an
■ Paiement de coupons et dividendes	Gratuit
■ Relevé fiscal annuel	Gratuit
■ Opposition sur bon de caisse, bon d'épargne	46,56 €
■ Envoi de la valorisation annuelle de portefeuille	Gratuit
■ Envoi de l'avis de paiement de coupon	Gratuit
■ Frais d'attestation fiscalité étrangère	Nous consulter
■ Gestion sous mandat TVA	Nous consulter

> LES TRANSFERTS DE COMPTE-TITRES ORDINAIRE

■ Transfert compte-titres ordinaire vers autre banque, minimum de perception TVA	143,38 €
■ Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Épargne	Gratuit

BON À SAVOIR

Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Épargne fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Épargne perçue à ce titre.

La Caisse d'Épargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

(1) Assurance Moins Values Bourse Esprit Ecureuil est un produit de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

13 COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS ET DÉDUCTION ÉPARGNE DE PROTECTION



> COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNEL

Le Compte Excédent Professionnels est une solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier de manière sécurisée vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

■ Taux..... **Nous consulter⁽¹⁾**

> DÉDUCTION ÉPARGNE DE PROTECTION (DEP)

Le DEP (Déduction Épargne de Protection) est une solution d'épargne introduite par la loi de finance 2019 dédiée aux exploitants agricoles soumis au régime réel d'imposition. Cette épargne permet de lisser les revenus des exploitants tout en bénéficiant d'une déduction sur le bénéfice imposable à la clôture de l'exercice. Cette épargne peut être mobilisée à tout moment et sans condition. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence des versements des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

(1) Le taux applicable lors de l'ouverture du compte est susceptible d'évolution sur la base des Conditions et tarifs des principales opérations et services bancaires applicables aux clientèles professionnelles de La Caisse d'Épargne. Le Titulaire sera informé préalablement par La Caisse d'Épargne de cette évolution par message sur le relevé de compte ou par tout moyen à la convenance de cette dernière.

14 LES AUTRES SERVICES

>CLIENTÈLE PATRIMONIALE SUR CERTAINES PRESTATIONS TVA

- ÉTUDE PATRIMONIALE, DÉCLARATION FISCALE AUTRES PRESTATIONS (TVA possible)
Actes facturés en fonction de la complexité des études..... **Sur devis**

> **VITIBANQUE** **Vous reporter à la brochure en vigueur⁽¹⁾**

> **START-UP⁽²⁾
ET ENTREPRISES INNOVANTES** **Vous reporter à la brochure en vigueur⁽¹⁾**

> **NAUTIBANQUE**..... **Vous reporter à la brochure en vigueur⁽¹⁾**

> **LA PARFUMERIE** **Vous reporter à la brochure en vigueur⁽¹⁾**

> **TOURISME** **Vous reporter à la brochure en vigueur⁽¹⁾**

> **TERRITOIRE SANTÉ** **Vous reporter à la brochure en vigueur⁽¹⁾**

(1) Brochure «Tarification des produits et services de la Banque des Décideurs en Région».

(2) Entreprise innovante.

15 LA BANQUE DE L'ORME

> LA BANQUE JUDICIAIRE POUR LE PLAN DE CONTINUATION DES ENTREPRISES

NOUVEAU :

La Banque de l'Orme propose un accompagnement sur mesure pour faciliter la poursuite de l'activité, avec un circuit de décision court et rapide.

La Banque de l'Orme est une marque déposée par BPCE SA utilisée par la Caisse d'Épargne pour sa clientèle d'entreprises en difficulté, sous plan ou sous administration provisoire.

Vous reporter à la brochure « conditions et tarifs des opérations et services bancaire destinée à clientèle de la Banque de L'Orme » en vigueur.

16 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



LES VIREMENTS INTERNATIONAUX

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

En euros	En agence/Par téléphone	Par télétransmission ⁽²⁾
Commission proportionnelle au montant du virement	0,10 %	0,10 %
Minimum de perception	24,30 €	24,30 €
Maximum de perception	97,00 €	97,00 €

En devises	En agence/Par téléphone	Par télétransmission ⁽²⁾
Commission proportionnelle Minimum de perception	0,10 %	0,10 %
Minimum de perception	24,30 €	24,30 €
Maximum de perception	97,00 €	97,00 €
Commission de change ⁽³⁾ Minimum de perception	0,10 %	0,10 %
Minimum de perception	24,30 €	24,30 €
Maximum de perception	97,00 €	97,00 €
Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées)	38,30 €	38,30 €
Frais de correspondant	23,15 €	23,15 €

> LES OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

VIREMENTS NON SEPA REÇUS DE L'ÉTRANGER EN EUROS OU EN DEVICES

- Frais par virement..... **0,10 %**
 Minimum de perception **24,30 €**
 Maximum de perception **97,00 €**
- Frais de commission de change⁽³⁾ (pour les virements en devises) **0,10 %**
 Minimum de perception **24,30 €**
 Maximum de perception **97,00 €**

ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER⁽⁴⁾

(FIN DU SERVICE LE 15/04/2026)

- En euros : Depuis le 01/11/2022, seuls les chèques d'un montant supérieur ou égal à 10 000 € pourront être présentes à l'encaissement en CAE.
- En CAE « Crédit Après Encaissement »
 Délai d'encaissement.
 - Remise de chèque en euros ou en devises payable à l'étranger : fonds disponibles sur le compte du client dès réception de ceux-ci par la Caisse d'Épargne
 - Commission fixe en euros et devises. **347,80 €**
 - Impayé sur chèque tiré à l'étranger. **35,10 €**

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 46).

(2) Par échange de données informatisées.

(3) Hors chèques payables sur une banque italienne. Dans le cas d'une banque italienne, encaissements réclamés en CAE (crédit après encaissement).

(4) Disponibilité des fonds :

- remise chèque en euros payable dans l'U.E. en « crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 8 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.

- remise chèque en euros ou devises payable hors U.E. en « crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 14 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.

- remise chèque en euros ou devises payable à l'étranger en « Crédit Après Encaissement » : les fonds sont disponibles sur le compte dès leur réception par La Caisse d'Épargne.

17 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



ARRÊTÉ DE COMPTE

La Caisse d'Épargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs,
- les commissions,
- les frais éventuels,
- le TEG.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES « DAILY »

La cession de créance professionnelle « Daily » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie). Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/ CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

ESCOMPTE

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

ESPACE SEPA

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union européenne, les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- les principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et l'état de la Cité du Vatican,
- le Royaume-Uni.

Les départements et régions d'outre-mer de la France (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business.
- Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit CORE.
- Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

18 LES NUMÉROS UTILES



La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

> CENTRE DE RELATION CLIENTÈLE

ASSISTANCE TECHNIQUE

3241 Service gratuit + prix appel

> CARTE BANCAIRE

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Ou sur Direct Écureuil Pro par internet - www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Ou depuis votre Smartphone, iPhone®  sur www.m.caisse-epargne.fr⁽¹⁾


> MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

SAV TPE

Assistance téléphonique du lundi au samedi de 8h à 20h (Appels techniques, renseignements, télécollectes)

■ TPE (hors Android)

 **N°Cristal** 09 69 39 16 17

APPEL NON SURTAXE

■ TPE premium et CE Boost Pay Business

 **N°Cristal** 09 69 36 05 86

APPEL NON SURTAXE

SP PLUS/JEPAIEENLIGNE

09 69 37 80 30 Service gratuit + prix appel

> ASSURANCES

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par la Caisse d'Épargne.

Pour les contrats Protection de l'Activité Professionnelle, Garanties Santé Côté Pro, Complémentaire Santé Salariés, Assurance Multirisque Professionnelle, Assurance Auto des professionnels, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance.

ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE

09 69 36 28 37 Service gratuit + prix appel

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

> NOS PARTENAIRES

BPCE Assurances IARD : Société anonyme au capital de 61 996 212 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE IARD : Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09. Entreprise régie par le Code des Assurances.

BPCE VIE : Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.



APIVIA MACIF MUTUELLE : APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501.

Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

IMA ASSURANCES : société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

IMA GIE : Groupement d'intérêt économique au capital de 3 547 170 Euros.

Siège social : 118, avenue de Paris - 79033 Niort Cedex 9.

19 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE



> EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller Caisse d'Épargne est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.

Vous pouvez également écrire au Service Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier	Par internet	Par téléphone
Caisse d'Épargne Service Relations Clientèle L'Arenas - 455 Promenade des Anglais CS 3297 - 06205 Nice cedex 3	www.caisse-epargne.fr/votre-banque/reclamation-et-mediation ⁽¹⁾ /	09 69 36 27 38 ⁽²⁾

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne pourra pas excéder deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement...). La Caisse d'Épargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCL professionnelles...) est compétent pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit.

Par internet (contact dans les 48h)
Dossier à remplir en ligne sur le site : https://mediateur-credit.banque-france.fr ⁽¹⁾

(1) Coût de connexion selon opérateur.

(2) Appel non surtaxé. Coût selon votre opérateur.

- **Le médiateur de l’Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers hors assurance vie - (obligations, actions, OPC ...), l’information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres...

Par internet	Par courrier
<p>De préférence par internet via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet amf-france.org.fr/le-mediateur⁽¹⁾ bouton « Saisir le médiateur »</p>	<p>Médiateur de l’AMF - Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02</p>

- **Le médiateur de l’assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d’un contrat d’assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

Par internet	Par courrier
<p>www.mediation-assurance.org⁽¹⁾</p>	<p>La Médiateur de l’Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09</p>

- **Le médiateur des entrepreneurs** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) pour les litiges liés à la souscription d’un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d’un crédit (hors décision d’octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d’un produit d’assurance.

Par internet	Par courrier
<p>https://www.mediateur-cecaz.fr⁽¹⁾</p>	<p>Monsieur le Médiateur de la Caisse d’Épargne BP 5507 83097 TOULON Cedex</p>

- **Le médiateur des entrepreneurs individuels** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) pour les litiges liés à la souscription d’un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d’un crédit (hors décision d’octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d’un produit d’assurance.
- **La Médiation du crédit aux entreprises** est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d’entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l’obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l’affacturation et à l’assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>*. Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

PLUS D’INFORMATIONS

www.caisse-epargne.fr/professionnels⁽¹⁾

Document non contractuel et sous réserve de commercialisation des produits et services dans votre Caisse d’Épargne.

(1) Coût de connexion selon opérateur.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾



(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Côte d'Azur, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Capital social 515.033.520 euros - 455, promenade des Anglais, 06200 Nice - 384 402 871 RCS NICE - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 002 199. Titulaire de la carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce, sans perception d'effets ou valeurs, n° CPI 0605 2017 000 019 152 délivrée par la CCI Nice-Côte d'Azur, garantie par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, 59, avenue Pierre Mendès France 75013 Paris • Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042) • Crédit photos : AdobeStock • EdEp.2602.00765.